

Déclarez vos plantations sur PARCEL !

PARCEL est un service en ligne accessible via le portail douane.gouv.fr

Il permet aux récoltants et récoltants vinificateurs de saisir en ligne les déclarations de plantation et de les transmettre à la douane.

Table des matières

1. Accéder et se connecter à PARCEL.....	1
2. Comment saisir une déclaration de plantation ?.....	2
Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux ».....	2
Étape 2 « Saisie de mes plantations ».....	3
Étape 3 « Récapitulatif et dépôt ».....	6
3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration de plantation ?.....	7
4. Modifier ma déclaration de plantation brouillon.....	7
5. Supprimer ma déclaration de plantation brouillon.....	7
6. Demander l'annulation d'une déclaration de plantation déjà déposée.....	8

1. Accéder et se connecter à PARCEL

Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre portail douane.gouv.fr

Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

- Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv, mais que je ne visualise pas PARCEL :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

2. Comment saisir une déclaration de plantation ?

Pour accéder à la saisie de la déclaration de plantation, je clique sur le bouton « Déclarer des plantations » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « Déclarer » puis « des plantations » sur le bandeau en haut de l'écran).



Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux »

Depuis le 1^{er} octobre 2019, la déclaration d'intention de plantation est supprimée. Je dois donc uniquement déposer une **déclaration unique une fois que j'ai achevé mes travaux de plantation**. Cette déclaration de plantation doit être déposée **au plus tard un mois** après l'achèvement des travaux de plantation.

Par exemple, si j'ai achevé des travaux de plantation le 19 avril 2020, j'ai jusqu'au 19 mai 2020 pour déclarer ces travaux de plantation dans PARCEL.

La première étape de la saisie de la déclaration de plantation est la **saisie de la date à laquelle j'ai achevé mes travaux de plantation**.

PARCEL ne permet de déposer des déclarations qu'à l'issue des travaux de plantation. Aussi, je ne peux déclarer dans le futur.

Attention ! Une fois saisie, la date de fin des travaux de plantation ne sera pas modifiable.

Lorsque je clique à côté de la date de fin des travaux, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle j'ai achevé mes travaux de plantation.

NUMERO CVI

CATEGORIE Récoltant

1 Saisie de la date de fin des travaux

2 Saisie de mes plantations

3 Récapitulatif et dépôt

Saisie de la date de fin des travaux

Désormais, vous n'êtes plus tenu de déposer une déclaration d'intention de plantation un mois avant de débiter vos travaux de plantation. Vous devez donc déclarer à la douane vos plantations une fois les travaux terminés. Ces plantations doivent être déclarées sur ce site **au plus tard un mois après les travaux**. La date à inscrire ici est donc celle à laquelle vos **travaux de plantation ont été achevés**. Cette date doit être comprise entre la date de délivrance de l'autorisation et la date de péremption de l'utilisation.

Attention : une fois saisie, cette date ne sera plus modifiable. Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre service de viticulture référent.

*Date de fin des travaux :

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Saisie de mes plantations

Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « saisie de mes plantations », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

Étape 2 « Saisie de mes plantations »

Je renseigne ensuite les informations qui doivent figurer dans ma déclaration :

- Sélection de la parcelle cadastrale sur laquelle j'ai planté, et sélection de l'autorisation. PARCEL affiche uniquement les parcelles qui figurent dans votre CVI et vos autorisations en portefeuille, délivrées par FranceAgriMer. Vous pouvez débiter au choix par la parcelle cadastrale, ou par l'autorisation de plantation utilisée.

En fonction de la parcelle choisie, la rubrique « autorisation » est automatiquement filtrée pour ne vous présenter que les autorisations utilisables sur la parcelle sélectionnée. Réciproquement, si vous commencez par saisir l'autorisation, alors PARCEL ne vous affichera que les parcelles cadastrales sur lesquelles l'autorisation sélectionnée vous permet de planter.

Saisie d'une plantation en mode brouillon

*Parcelle cadastrale : [choisir]

*Autorisation : [choisir]

Vous pouvez commencer par choisir la parcelle ou l'autorisation

*Cépage : [choisir]

*Produit : [choisir]

Catégorie du produit :

Aire d'appellation :

*Superficie plantée : Ha

*Mode de faire valoir :

*Ecart pied / Ecart rang : cm cm

Porte-greffe : [choisir]

[Enregistrer cette plantation](#)

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Résumé de ma déclaration en cours de saisie

Statut : -

Date de fin des travaux : 04/09/2019

Campagne déclarative : 2019-2020

Plantations déjà saisies : 0 pour un total de 0Ha 00Ar 00Ca

Une fois la parcelle et l'autorisation sélectionnées, je dois renseigner les autres composantes de ma plantation :

- le cépage. Afin de vous aider à remplir votre déclaration, PARCEL vous affiche les cépages que vous utilisez les plus dans votre CVI.
- le produit que j'ai l'intention de récolter sur cette parcelle. Afin de vous aider à remplir votre déclaration, PARCEL vous affiche les produits que vous utilisez les plus dans votre CVI.
- la superficie plantée, exprimée en hectares (attention, la superficie à déclarer dans PARCEL correspond à la superficie « en culture pure » et inclut les tournières. Elle diffère donc de la superficie à déclarer à FranceAgriMer (superficie plantée à laquelle on ajoute un demi écart-rang dans le cadre des primes à la restructuration).
- le mode de faire-valoir (propriété, fermage, métayage, mise à disposition à titre gratuit/commodat)
- la densité de la plantation saisie (écart inter-pied et écart inter-rang, exprimés en centimètres)
- Il est précisé que l'aire d'appellation est renseignée automatiquement, car il s'agit d'une information mentionnée dans l'autorisation de plantation délivrée par FranceAgriMer.

Je peux également renseigner de manière facultative le porte-greffe que j'ai utilisé.

Une fois toutes ces informations renseignées, je clique sur le bouton vert « enregistrer cette plantation »

Saisie d'une plantation en mode brouillon

*Parcelle cadastrale : [choisir] 340280 AA1234 - Lieu-dit : TEST TPF / restant à planter : 11Ha 64Ar 45Ca ✖

*Autorisation : [choisir] 2018CD500003 - Superf. disponible : 0Ha 99Ar 74Ca ✖

Vous pouvez commencer par choisir la parcelle ou l'autorisation

*Cépage : [choisir] SYRAH N ✖

*Produit : [choisir] Saint-Joseph rouge ✖

Catégorie du produit : AOP

Aire d'appellation : Saint-Joseph

*Superficie plantée : 0.5 Ha 0Ha 50Ar 00Ca

*Mode de faire valoir : Fermier

*Ecart pied / Ecart rang : 120 cm 170 cm

Porte-greffe : [choisir] 161-49 COUDERC ✖

Enregistrer cette plantation

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Résumé de ma déclaration en cours de saisie

Statut : -

Date de fin des travaux : 04/09/2019

Campagne déclarative : 2019-2020

Plantations déjà saisies : 0 pour un total de 0Ha 00Ar 00Ca

Un bandeau vert s'affiche en haut de l'écran : « Une plantation a été ajoutée à la déclaration ».

Je peux alors saisir une seconde plantation sur cette même déclaration. Je recommence alors la saisie de tous les éléments de la plantation (parcelle cadastrale, autorisation, cépage, superficie, produit, etc.).

Sur la partie droite de l'écran, je visualise le résumé de ma déclaration en cours de saisie avec :

- la date de fin des travaux saisie lors de l'étape 1 ;
- le nombre de plantations déjà saisies, ainsi que la superficie globale plantée sur ma déclaration de plantation.

Une fois que j'ai terminé la saisie de ma / mes plantations, je clique sur le bouton en bas à droite « Voir le récapitulatif ».

La plantation a été ajoutée à la déclaration.

Saisie d'une plantation en mode brouillon

*Parcelle cadastrale : [choisir]

*Autorisation : [choisir]

Vous pouvez commencer par choisir la parcelle ou l'autorisation

*Cépage : [choisir]

*Produit : [choisir]

Catégorie du produit :

Aire d'appellation :

*Superficie plantée : 0 Ha 0Ha 00Ar 00Ca

*Mode de faire valoir :

*Ecart pied / Ecart rang : 0 cm 0 cm

Porte-greffe : [choisir]

Enregistrer cette plantation

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Résumé de ma déclaration en cours de saisie

Statut : brouillon

Date de fin des travaux : 04/09/2019

Campagne déclarative : 2019-2020

Plantations déjà saisies : 2 pour un total de 0Ha 60Ar 00Ca



Récapitulatif et dépôt

Étape 3 « Récapitulatif et dépôt »

Pour pouvoir enregistrer une déclaration de plantation, je dois avoir saisi au moins une plantation et avoir cliqué sur « Voir le récapitulatif ».

Je peux consulter le détail de ma déclaration de plantation brouillon en cliquant sur cette icône : 

Je visualise alors toutes les informations qui ont été renseignées précédemment.
Je visualise également la commune, le lieu-dit, la contenance cadastrale de la parcelle.

Je peux également modifier ma plantation avec le bouton  ou la  supprimer.

Pour joindre un document, je clique sur la case « Joindre un justificatif » :

Pièces justificatives

Mes pièces justificatives transférées :
• Aucune

Je dois joindre obligatoirement un ou des justificatifs à la déclaration de plantation (documents de fin de livraison des plants). Je peux ajouter autant de pièces jointes que je le souhaite, aux formats pdf, jpg ou png, d'une taille inférieure à 20 Mo.

Je coche la case « Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration ».







J'ai la possibilité de recevoir un accusé de réception suite au dépôt de ma déclaration. Celui-ci est envoyé par défaut à l'adresse du compte Prodouane avec lequel je me connecte sur le service en ligne PARCEL. J'ai toutefois la possibilité d'indiquer, pour chaque déclaration de plantation que je réalise, l'adresse mail à laquelle je souhaite recevoir l'accusé de réception.

Enfin, je clique sur le bouton « Déposer ma déclaration ».

1 Saisie de la date et fin des travaux 2 Saisie de mes plantations 3 Récapitulatif et dépôt


Récapitulatif de vos plantations avec une date de fin des travaux au 04/09/2019

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la déposer

Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Catégorie du produit
  	0Ha 50Ar 00Ca	2018CD500003	340280 A41234	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	SYRAH N	ADP
  	0Ha 10Ar 00Ca	2018RP500017	340280 A0213	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	LAS BARLANDES	GRENACHE N	VSIG

Superficie plantée totale : 0Ha 60Ar 00Ca

Pièces justificatives

Mes pièces justificatives transférées :
• PARCEL écran 2.jpg 

Dépôt

L'accusé de réception du dépôt de la déclaration sera envoyée à l'adresse mail suivante :

*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

Demande de confirmation
Confirmez-vous le dépôt de la déclaration ?

3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration de plantation ?

Ma déclaration de plantation est automatiquement transmise à mon service de viticulture.
Un numéro de déclaration est automatiquement attribué à ma déclaration.

INFORMATIONS de la DECLARATION	
STATUT	valide
NUMERO ET DATE DE DEPOT	n°1920000105 le 18/09/2019
DATE DE FIN DES TRAVAUX	04/09/2019

Déclaration de plantation déposée sous le numéro 1920000105 pour la campagne 2019-2020
Horodatage du dépôt de la déclaration : 18/09/2019 à 16:49

Récapitulatif de vos plantations

Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Catégorie du produit
	0Ha 50Ar 00Ca	2018CD500003	340280 A1234	SAINTE-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	SYRAH N	AOP
	0Ha 10Ar 00Ca	2018RP500017	340280 A0213	SAINTE-NAZAIRE-DE-PEZAN	LAS BARLANDES	GRENACHE N	VSIG

superficie plantée totale : 0Ha 60Ar 00Ca

Pièces justificatives

- PARCEL écran 2.jpg

Je reçois un accusé de réception sur ma boîte mail

Mon CVI est alors mis à jour instantanément.

4. Modifier ma déclaration de plantation brouillon

A l'instant où une déclaration contient au moins une plantation, elle est enregistrée à l'état brouillon. Je pourrai alors reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.

Pour modifier la déclaration brouillon, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « Consulter ma déclaration ».

Je clique sur  pour accéder à la déclaration brouillon que je souhaite modifier.

Je peux alors modifier ma déclaration en ajoutant ou supprimant des plantations, tel que cela est expliqué dans la partie 2. du présent manuel.

5. Supprimer ma déclaration de plantation brouillon











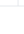
Si je souhaite supprimer ma déclaration de plantation brouillon, je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil (ou sur « Consulter » puis « Vos déclarations » à partir du bandeau en haut de l'écran d'accueil).

Je peux alors consulter la déclaration de plantation brouillon et la supprimer à l'aide de l'icône 

VOTRE EXPLOITATION

EARL [REDACTED]
Numéro CVI [REDACTED]
Catégorie : Récoltant vinificateur

Déclarations de plantation

Action	Campagne	Numéro	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut
 	2018-2019			SARAH	06/02/2019	brouillon
	2018-2019	1819000467	28/02/2019	SARAH	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000466	26/02/2019	SARAH	14/02/2019	valide
	2018-2019	1819000464	20/02/2019	SARAH	06/02/2019	valide
	2018-2019	1819000463	15/02/2019	SARAH	12/02/2019	valide
	2018-2019	1819000459	14/02/2019	SARAH	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000453	13/02/2019	loginTemporaire	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000449	12/02/2019	loginTemporaire	16/01/2019	valide
	2018-2019	1819000391	28/01/2019	loginTemporaire	16/01/2019	valide
	2018-2019	1819000373	24/01/2019	loginTemporaire	08/01/2019	valide


« < 1 2 3 4 > »

6. Demander l'annulation d'une déclaration de plantation déjà déposée

J'ai la possibilité de demander à mon service de viticulture d'annuler une déclaration de plantation qui a déjà été déposée jusqu'à 30 jours après son dépôt.



Je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil

J'accède alors à la liste de l'ensemble de mes déclarations brouillon et déclarations déposées.

Je peux alors accéder à la déclaration pour laquelle je souhaite demander une annulation en cliquant sur l'icône 

Je peux alors consulter les informations de la déclaration qui a été déposée (statut, numéro de la déclaration, date de dépôt, date de fin des travaux).

Pour demander l'annulation d'une déclaration déjà déposée, je clique sur le bouton rouge « Faire une demande d'annulation ».

Liste des plantations							
Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Catégorie du produit
	0Ha 50Ar 00Ca	2018CD500003	340280 AA1234	SANT-NAZARE-DE-PEZAN	TEST TFF	SYRAH N	AOP
	0Ha 10Ar 00Ca	2018RFP500017	340280 AD213	SANT-NAZARE-DE-PEZAN	LAS BARLANDES	GRENACHE N	VSIG

Superficie plantée totale : 0Ha 60Ar 00Ca

Pièces justificatives

- PARCEL écran 2.jpg

Faire une demande d'annulation

Revenir à la liste des déclarations

Je remplis le formulaire de contact qui sera adressé à mon service de viticulture.

J'indique obligatoirement, en plus de mes coordonnées, la raisons pour laquelle je demande l'annulation de ma déclaration de plantation (« Justifications »). Je peux recevoir une copie du message si je le souhaite.

Formulaire de contact

Par ce formulaire en ligne, vous pouvez demander la rectification d'une déclaration déposée il y a moins de 30 jours. Merci d'indiquer ci-dessous les informations de la déclaration que vous souhaitez modifier, ainsi que les justifications de cette modification. Cette demande sera instruite par votreservice instructeur dans les meilleurs délais.

Prénom *

Prénom

Nom *

Nom

Email *

abcd@abcd.fr

Téléphone

0600000000

Objet : Demande de rectification de la déclaration n°1920000105

Justifications *

Faute de frappe

Rectifications *

Modification de la première ligne

Je souhaite être mis en copie du message

Envoyer message

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Je clique sur « Envoyer message » afin de transmettre la demande d'annulation de ma déclaration de plantation à mon service de viticulture. Celui-ci traitera ma demande dans les meilleurs délais.